

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MARS 2017**

-----

**ORDRE DU JOUR**

**A. DOSSIERS RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL 2014-2020**

**I - GRANDS PROJETS :**

**II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE :**

**III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

**IV - RÉUSSITE SPORTIVE :**

**V - SENIORS ET SOLIDARITÉ :**

**VI - AFFAIRES GÉNÉRALES :**

**B. DOSSIERS THÉMATIQUES**

**I - GRANDS PROJETS :**

**II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE :**

**III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

N° 1 - Compétence urbanisme – Refus de transfert à Vals de Saintonge Communauté (Mme la Maire) .....4

**IV - RÉUSSITE SPORTIVE :**

**V - SENIORS ET SOLIDARITÉ :**

**VI - AFFAIRES GÉNÉRALES :**

**Date de la convocation :** ..... **10 mars 2017**

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... **29**

**Nombre de présents :** ..... **22**

Françoise MESNARD (Maire), Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Jacques CARDET, Anne DELAUNAY, Gaëlle TANGUY, Nicole YATTOU (Adjointes).

Anne-Marie BREDÈCHE, Annabel TARIN, Médéric DIRAISON, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Dany COSIER, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU (formant la majorité des membres en exercice).

**Représentés :** ..... **6**

Matthieu GUIHO	donne pouvoir à	Madame la Maire
Philippe BARRIÈRE	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Marie DEL POZO	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Serge CAILLAUD	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

**Excusé :** ..... **1**

Jacques COCQUEREZ

**Présidente de la séance :** Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance :** Myriam DEBARGE.

Madame la Maire, constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

-----

**Mme la Maire :** « Bonsoir Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de vous être déplacés pour ce Conseil municipal un peu exceptionnel, qui ne comporte qu'une seule délibération autour de la compétence du PLU, puisque nous avons un problème de délai à respecter, pour prendre une décision. Donc, les différents procès-verbaux seront présentés lors du Conseil municipal du 30 mars, pour ne pas vous retenir plus longtemps que nécessaire.

Avant de commencer ce Conseil, je souhaiterais que nous rendions hommage à M. Claude Dupuis qui est décédé le 20 février 2017, il a été 1<sup>er</sup> adjoint de M. de Limur, de 1977 à 1983, puis conseiller municipal de 1995 à 2001 sous le mandat de M. Combes, je vous invite à marquer une minute de silence en sa mémoire.

Je vous remercie.

Il y a également quatre questions écrites du groupe Saint-Jean en Marche, que nous lirons après la délibération sur le PLUI. »

## **N° 1 – COMPÉTENCE PLU – REFUS DU TRANSFERT À VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ**

**Rapporteur : Mme la Maire**

**Mme la Maire** : « Donc, vous le savez, la loi ALUR, prévoit que la communauté de communes, devient compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le lendemain d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi 2014-366 publiée le 26 mars 2014, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné, (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Pour mémoire, le contenu de la compétence recouvre :

- Le transfert de compétence prévu par l'article 136 qui vise la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.
- Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des plans d'aménagement de zones (PAZ) et des plans de sauvegarde et/ou mise en valeur (PSMV).

Compte tenu de ces éléments et du jeune contexte de création de Vals de Saintonge Communauté, il n'apparaît pas, aujourd'hui, souhaitable de transférer à l'échelon intercommunal, la compétence urbanisme, qui permet aux Communes et aux Conseils municipaux, de terminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Des documents intercommunaux de planification (SCoT, PLH...) viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal que ce soit en termes de stratégie d'aménagement ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLUI qui doit leur être compatible.

Il est donc proposé au Conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme à Vals de Saintonge Communauté.

Oui, Monsieur Jarnoux ? »

**M. Jarnoux** : « Permettez-nous d'abord de regretter que faute d'une veille suffisante en matière de réglementation, vous ayez été amenée à convoquer, dans l'urgence, un Conseil municipal exceptionnel. Alors que ces dispositions de la loi Duflot sont connues depuis trois ans et qu'une réunion du Conseil a eu lieu depuis le 26 décembre 2016, date de l'ouverture de la période de trois mois, durant laquelle la loi prévoit que les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de son article 136. Il est vrai que celui-ci tient en une demi-page dans un texte qui en comporte 168. Permettez-nous, aussi de vous rappeler que ce texte, ce sont vos amis politiques qui l'ont concocté et en ont donc, la responsabilité première. Après commission mixte paritaire, il a été adopté dans les mêmes termes, à l'Assemblée nationale : 297 pour, 165 contre et de justesse au sénat : 176 pour,

164 contre. Un recours a été déposé par l'opposition, auprès du Conseil constitutionnel, mais ne concernait pas cet article 56. Il s'agissait plutôt de combattre les excès de Madame Duflot, qui ont conduit de nombreux propriétaires à ne plus louer leur bien et de ce fait, à ne plus entreprendre de travaux d'amélioration. Ce qui, soit dit en passant, explique en partie, la situation du centre-ville de Saint-Jean-d'Angély que vous déplorez aujourd'hui, cherchez l'erreur. La lecture de cet article 136, qui malheureusement, n'était pas joint à la délibération que vous présentez, démontre la ferme volonté du gouvernement socialiste et du législateur de donner un coup d'accélérateur au développement de l'intercommunalité en matière d'urbanisme. Outre la disposition que vous citez, la loi indique aussi que, même s'ils n'obtiennent pas cette compétence, dès le 27 mars prochain, les EPCI pourront, à tout instant, tenter de la prendre et que lors du renouvellement des élus en 2020, la question sera, obligatoirement, à nouveau, sur la table. L'article 137 est encore plus déterminant. Puisqu'il prévoit l'élaboration, à bref délai, d'un plan local d'urbanisme, couvrant l'intégralité du territoire de l'EPCI disposant de cette nouvelle compétence. Il va de soi que, bien sûr, les PLU communaux disparaîtront au profit de ce document qui offrira une vision d'ensemble et assurera, grâce à une autorité unique, une véritable cohérence déjà voulue par le SCoT. Pour notre part, sans nier l'absolue nécessité de conserver une véritable proximité entre les élus, les services publics locaux, et les citoyens, notamment en matière sociale, tout ce qui renforce l'intercommunalité, va dans le bon sens. Les temps ne sont plus aux châteaux forts et aux seigneurs défendant leur pré carré. Pour être reconnu, pour progresser, un territoire rural, tel que le nôtre, n'a qu'une solution : l'union de toutes ses forces. Les temps ne sont plus, non plus, aux chamailleries de clochers. La mutualisation est une nécessité. Le meilleur des antidotes contre les dépenses inutiles de l'argent public. Bien sûr, ici ou là, on trouvera encore, pendant quelque temps, des maires qui voudront faire cavalier seul. Confrontés à la raréfaction des dotations, ils seront de plus en plus rares. Mais, de grâce, n'inscrivez pas Saint-Jean-d'Angély parmi ces communes qui s'accrochent au passé, en prétendant pouvoir maîtriser seules leur avenir. Une telle attitude, que malheureusement, vous avez déjà adoptée, serait d'autant plus grave que la Ville centre, que nous sommes, se doit de montrer l'exemple, elle a tout à y gagner. Que deviendrait Saint-Jean-d'Angély si faute d'entente avec les 110 autres communes de Vals de Saintonge, le reste du territoire de la CDC s'écroulait ? Refuser ce progrès important de l'intercommunalité serait aussi une forme d'arrogance de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, vis-à-vis des petites communes, cela voudrait dire : « Nous, nous avons les moyens de nous débrouiller seuls en matière d'urbanisme, tant pis pour ceux qui ne les ont pas. » Il est vrai que jusqu'à maintenant, la plupart des petites communes, pour satisfaire leurs obligations en matière d'urbanisme, s'adressent aux services de l'État et leur laissent de larges marges de manœuvre. La loi Duflot, en ce domaine est un progrès, puisqu'elle permet à ces communes de confier leurs intérêts à une collectivité dans laquelle elles ont leur mot à dire. Enfin, il est assez incompréhensible que la vice-présidente de la CDC, chargée du développement économique que vous êtes, propose à son Conseil municipal de faire un pied de nez à cette collectivité qui, après des débuts extrêmement difficiles, commence, peu à peu, à nous démontrer qu'elle est un outil indispensable à l'avenir de Vals de Saintonge. Ralentir sa marche, c'est se tirer une balle dans le pied. Il est tout autant incompréhensible que membre et candidate du Parti socialiste, vous tourniez le dos à vos camarades Hollande, Ayrault, Taubira, Duflot, Valls, Lebranchu et Moscovici, tous signataires de la loi Duflot. Vous l'avez compris, notre groupe votera contre votre délibération, c'est une opposition politique, au sens exact du terme. L'organisation et la gestion de la cité, celle que vous proposez n'est pas la nôtre. Merci. »

**Mme la Maire** : « Bien, je vois que Monsieur Jarnoux imagine des histoires extraordinaires, la réalité est beaucoup plus simple, en fait, c'est au terme d'un débat avec les maires des communes rurales, qui souhaitent garder cette compétence, que nous avons décidé de prendre cette délibération. En fait, la communauté de communes n'est pas prête pour faire ce PLUI, qui ne peut se construire qu'autour d'un projet d'aménagement de territoire. Il y a énormément de transfert de compétences en cours, nous sommes en train de gérer le transfert de la compétence des zones économiques, il y a la loi GEMAPI qui est en cours d'étude. Je pense que vous avez reçu également le courrier du Maire, qui, au nom de ses collègues, nous a fait savoir qu'il souhaitait garder cette compétence. C'est bien un acte de solidarité avec les communes de Vals de Saintonge. Je rappelle que le Président, Maire de Saint-Savinien, a pris une délibération contre la mise en place du PLUI, parce que nous n'avons pas, en ce moment, les moyens de le mettre en place correctement. Je suis tout à fait d'accord sur la nécessité de revoir cette question dans trois ans, à l'aube du prochain mandat municipal, mais ceci est une autre histoire. Donc, voilà. Point d'arrogance, point de volonté de faire cavalier seul, au contraire, c'est bien dans un souci de démarche collective que par le poids que représente la Ville de Saint-Jean-d'Angély, en termes de population, d'apporter l'assurance qu'il n'y aura pas de mise en place de PLUI pour respecter le souhait des Maires des communes rurales. Nous pouvons attendre trois ans que nous puissions, ensemble faire ce projet d'aménagement territorial, qui nous permettra de faire un PLUI dans de bonnes conditions. »

### ***Propos inaudibles d'un élu***

**Mme la Maire** : « Écoutez, le Maire de Saint-Savinien, a fait voter une délibération contre la mise en place du PLU, donc, vous lui poserez la question, Monsieur Chauvreau »

**M. Chauvreau** : « Nous, contrairement à ce qu'on peut lire ou entendre, nous ne sommes pas dans une opposition, une obstruction systématique, bien au contraire, Madame Mesnard, nous vous encourageons à prendre ce type de décision et de délibération, qui, à notre avis, va tout à fait dans le bon sens. Et c'est une sage décision, qui va permettre, je pense, à la grande CDC de trouver ses marques au regard des nombreuses compétences qui ont été transférées clairement, le travail qui a été réalisé le week-end dernier autour de son projet de territoire s'inscrit dans cette perspective-là, et donc, nous sommes tout à fait favorables à la délibération que vous prenez ce soir. En revanche, on a quand même deux questions. La première : pourquoi ne pas avoir inscrit cette délibération au dernier Conseil municipal ? Ce qui nous aurait évité de revenir effectivement pour un Conseil municipal exceptionnel, vous pouviez le faire début février. Et deuxième question : avez-vous une idée du nombre de Communes qui ont voté favorablement et ce que ça représente en termes de pourcentage aussi de population ? Nous, on représente, de mémoire, 15 % de la population. Et il nous faut 20 % des communes donc grosso modo, 30 communes. »

**Mme la Maire** : « 25 % de la population. »

**M. Chauveau** : « 25 %, donc, ça fait une trentaine de communes. Donc, avez-vous, aujourd'hui, une idée du nombre de communes et du pourcentage de la population qui a voté cette délibération ? Puisqu'elle doit prendre effet dans les jours qui viennent. »

**Mme la Maire** : « En fait, nous avons fait ce Conseil municipal exceptionnel à la suite de la démarche des Maires des communes rurales. Nous avons mené une réflexion au sein de l'équipe et nous avons décidé très formellement de prendre une décision, dans un souci de solidarité. La dernière fois que j'ai eu David Geneau, il y avait une quarantaine de communes qui avaient délibéré, mais ça fait déjà une dizaine de jours. Je pense qu'il va y avoir le quorum nécessaire pour ne pas mettre en œuvre le PLUI. »

**M. Chauveau** : « Pourquoi pas février ? »

**Mme Michel** : « C'est ce que vous a dit Madame Mesnard, c'est le temps de négociation avec les autres communes, qui faisait qu'il y avait un temps d'échanges et que ça a été reporté. Elle a commencé son intervention comme ça. »

**Mme la Maire** : « S'il n'y a pas d'autres questions... Oui, Madame Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Moi, je voulais dire que vous avez une position à géométrie variable. Concernant cette délibération, ce soir, vous êtes pour la voter, or, vous êtes bien contente, quand vous avez besoin de l'intercommunalité dans le cadre du projet AMI, de vous reposer sur le PCI, et donc, ce sont deux attitudes, qui, pour moi, sont contradictoires. D'un côté, vous rejetez l'intercommunalité quand ça vous arrange et d'un autre côté, vous l'utilisez quand vous en avez besoin. Je trouve que ce n'est pas très normal. »

**Mme la Maire** : « Je crois que vous n'avez pas bien entendu ce que j'ai expliqué. Le sujet n'est pas sur le fond, mais sur la somme de transfert de compétence qui s'abat sur les communautés de communes et la nécessité de les gérer correctement. Actuellement, on absorbe le transfert de compétence des zones économiques et nous sommes en pleine réflexion de projet de territoire pour élaborer le contrat de territoire. C'est vrai que ce sont des transferts de compétence qui sont menés au pas de charge. Il ne paraissait pas opportun, à une majorité de Maires dont le Président de la communauté de communes de transférer cette compétence communale de PLU à la communauté de communes parce que cela doit se faire dans les meilleures conditions, autour d'un projet d'aménagement territoire collectif, et que nous n'avons pas eu le temps de le travailler jusqu'à présent. Voilà, il n'y a pas du tout d'antinomie, c'est, je dirais, un choix raisonnable par rapport à la somme de travail que doit assumer la communauté de communes. C'est une décision collective que nous prenons. »

**Mme Ducournau** : « Vous parlez du projet de territoire, pour avoir suivi le séminaire tout comme vous, je n'ai pas vu émerger de gros projets de territoire, mais plutôt un empilement de petits projets à travers toutes les communes du territoire, ce qui ne me semble pas correspondre, à vraiment souder les communes et envisager un projet global. Il aurait fallu qu'il émerge un ou deux projets. Là, il y a une multitude de petites choses qui sont égrainées au fil des pages, mais qui ne sont pas significatives pour moi. »

**Mme la Maire** : « Moi, j'y lis l'aménagement d'Arcadys II, qui est un parc qui va être de 14 ha, qui représente une somme non négligeable, j'y vois le cinéma communautaire. »

### **Propos inaudibles d'un élu**

**Mme la Maire** : « L'APD a été quand même voté, me semble-t-il. »

**Mme Ducournau** : « Qu'est-ce qu'on a dit à l'issue de l'APD, les gens devront se prononcer définitivement sur les sommes... »

**Mme la Maire** : « Mais, nous parlons de projets du territoire. »

**Mme Ducournau** : « Oui, on peut faire rêver à travers les projets, mais ce qui est important pour les Angériens, c'est la concrétisation des projets. »

**Mme la Maire** : « Je crois que l'on va arrêter la discussion, parce que nous ne sommes pas dans le dialogue. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (23)

**Pour : 23      Contre : 0      Abstentions : 5**

**Mme la Maire** : « Nous passons maintenant aux questions écrites. Je laisse le groupe Saint-Jean en Marche poser la première question. »

### **QUESTIONS ÉCRITES DU GROUPE SAINT-JEAN EN MARCHÉ**

**Mme Cosier** : « Bonsoir, le terrain de football synthétique est utilisé depuis septembre 2015. On peut donc dresser aujourd'hui, un premier bilan de cet investissement de plus de 600 000 €. Quel a été son coût d'exploitation en 2016 ? Vous aviez annoncé vouloir le louer, l'a-t-il été l'an dernier ? »

**Mme la Maire** : « Je passe la parole, pour répondre, à Monsieur Daniel Barbarin, adjoint aux sports. »

**M. Barbarin** : « Bonsoir, déjà, je vais remettre les sommes... C'est 611 386 € TTC, ça, c'est le coût global. Ce n'est pas le coût de la Ville. Alors, je constate que chaque fois qu'il est question du synthétique, on met la somme maxi, parce que ça doit faire effet auprès des Angériens. Je vous signale que la Ville, là-dessus, n'a investi que 214 500 €, je préférerais que ce chiffre-là soit cité plus souvent que 600 et quelques milles. Pour ce qui est du terrain, à ce jour, au point de vue investissement, je pense que c'est un bon investissement, parce que nous avons constaté que pour un synthétique, il n'y a pas d'arrosage de terrain, il n'y a plus de traçage de terrain, il n'y a plus de tonte, nous avons simplement un passage de brosses une fois par mois, qui dure deux heures. La réfection biannuelle, c'est-à-dire qu'on a 5 000 € tous les deux ans, pour recharger les billes et remettre un peu de sable. Avant, on arrosait régulièrement, on traçait toutes les semaines, on passait la tonte, bien sûr régulièrement, l'entretien courant, c'était l'engrais, le désherbant sélectif, nous avions 5 000 € tous les ans de carottage et de regarnissage de sable, donc, vous voyez que la différence est énorme. Ce terrain, il était jugé nécessaire, je ne vais pas me répéter, j'ai déjà dit pas mal de fois pourquoi nous l'avons fait. Parce que nous avons une équipe de football qui joue quand même à un niveau assez haut et qui avait un terrain pour faire tous ses entraînements et ses matchs. C'était absolument impossible sur un terrain normal. Donc, ce terrain est occupé à plein temps par les deux clubs. C'est-à-dire le SCA et le RACA. Donc, je ne vais pas vous dire plus de choses, je vais simplement vous dire que, les clubs qui l'utilisent, sont très contents de le l'utiliser. Quant à la location, nous n'avons pas la possibilité de le louer, parce qu'il est utilisé à plein temps. »

**Mme la Maire** : « Il est utilisé 50 heures par semaine.  
Ensuite, deuxième question. »

**Mme Diadio-Dasyva** : « En fin d'année 2016, vous avez lancé un projet de maison paramédicale, rue des Bancs et interrogé les professionnels concernés pour savoir si cet équipement les intéressait. Combien de réponses avez-vous reçues ? Combien sont favorables ? »

**Mme la Maire** : « Nous avons envoyé 59 questionnaires, nous avons reçu 4 réponses négatives, mais nous avons reçu 8 réponses positives. Donc nous poursuivons le travail et la réflexion, autour de projet de maison paramédicale. L'objectif est d'amener des flux de personnes en centre-ville, puisque cela fait partie des orientations qui ont été retenues pour revitaliser le centre-ville.  
Troisième question ? »

**M. Jarnoux** : « L'an dernier, suite à une délibération unanime du Conseil municipal, la rue Pierre Curie est devenue la rue Pierre et Marie Curie, afin de rendre un même hommage, à ce couple

de savants. Le 4 février, le Conseil municipal a décidé que l'une des nouvelles voiries de la zone Grenoblerie 3 aurait pour nom : rue Octavie Coudreau. Accepterez-vous, lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, de modifier cette délibération, afin que notre Commune rende aussi hommage à son mari, Henri ? Ils ont travaillé ensemble à l'exploration de la Guyane. »

**Mme la Maire** : « Monsieur Chappet ? »

**M. Chappet** : « Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais simplement faire un rappel, lorsque nous sommes arrivés à la tête de la mairie en 2014, sur la centaine de lieux de la Ville, qui portaient le nom d'une personnalité, nous comptons alors, sept femmes : Aliénor d'Aquitaine, Simone Béchet, Anne-Marie Dubreuil, Henriette Favier, Louise Michel et Chasta Moinet et donc c'est par la volonté forte de réparer cette forme d'injustice et d'inégalité, que nous avons décidé de rééquilibrer ce rapport de force. Alors, pour ce qui est de Marie Curie, vous l'avez rappelé, les noms de Pierre et Marie Curie sont indissociablement liés dans l'histoire des sciences, mais aussi dans l'iconographie nationale. Donc, nous aurions pu avoir l'audace de mettre plutôt le nom de Marie et Pierre Curie, sachant que Marie a obtenu deux prix Nobel. Alors oui, de son côté Octavie a travaillé au côté de son mari, elle écrit d'ailleurs, en 1900 dans Voyage Au Cuminá : « Si je fais de l'exploration, c'est pour terminer l'œuvre commencée depuis cinq ans. Œuvre utile entre toutes, puisqu'elle consiste à faire connaître les contrées encore ignorées par les masses ». Et c'est ce qu'elle fera, seule, durant sept années de recherche qui ont permis de porter en son propre nom, une œuvre particulièrement riche. Et c'est bien parce que nous ne voulions pas réduire Octavie à son statut d'épouse, comme nous ne l'avons d'ailleurs jamais fait en ce qui concerne Aliénor d'Aquitaine et ses maris successifs, que nous avons tenu à lui rendre hommage, tout simplement en tant que femme. Par conséquent, la réponse à votre question est négative. »

**Mme la Maire** : « Quatrième question. »

**Mme Ducournau** : « Lors du séminaire organisé samedi dernier par Vals de Saintonge Communauté, vous avez annoncé que la Caisse des Dépôts allait financer à 49,9 % votre projet thermal. Il nous semble important que cette information soit portée à la connaissance des Angériens, pouvez-vous préciser dans quelle condition, le groupe public a-t-il prévu d'intervenir. Votre interlocuteur est-il sa filiale BPI France, un temps présidée par votre amie Ségolène Royal ? »

**Mme la Maire** : « Lors du séminaire de la communauté de communes, consacré au projet de territoire, il a été abordé les différents projets économiques, dont celui de la station thermique. J'ai indiqué que la Ville ne pouvant pas porter financièrement ce projet, elle menait une réflexion sur une solution alternative de financement. Je crois, d'ailleurs, que je l'avais déjà dit dans ce Conseil. Une des pistes est le cofinancement, par la Caisse des Dépôts et Consignations, et des investisseurs privés, comme cela est le cas pour la station thermique du Splendide à Dax. La Ville va donc étudier cette piste de financement pour la construction de la station thermique. Pour le moment, ainsi que je l'ai déjà indiqué, dans ce Conseil, la Ville poursuit les analyses de l'eau, pour récupérer l'agrément « exploitation de l'eau » qu'elle avait perdu.

Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Vous avez, à vos places, le dépliant du « mois de l'architecture en Charente-Maritime », organisé par le CAUE. Ils nous ont sollicités puisqu'ils considèrent que sur le plan architectural, Saint-Jean-d'Angély est exceptionnel, et nous leur avons proposé une visite publique du chantier de l'Eden, qui se déroulera le samedi 8 avril, à 14 heures et à 16 heures. Vous êtes, bien sûr, tous cordialement invités à participer à ce chantier.

Le prochain Conseil municipal aura lieu, comme prévu, le jeudi 30 mars à 19 heures. Je vous souhaite une excellente soirée. »